

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 30 novembre 2018 | N° 2018-716 |

Convocation du 23 novembre 2018

Aujourd'hui vendredi 30 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE
M. Michel VERNEJOU à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Magali FRONZES à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h13
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Pierre TURON à partir 11h15
M. André KISS à Mme Christine BOST à partir 11h30
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à 11h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC jusqu'à 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h45
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h30
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir 11h20
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | Conseil du 30 novembre 2018 | Délibération |
| | Secrétariat général Direction Conseil et organisation | N° 2018-716 |

Protocole d'accord égalité professionnelle femmes/hommes - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux se sont inscrites conjointement dans une démarche de double labellisation égalité professionnelle femmes/hommes et diversité.

A ce titre, le cahier des charges de la labellisation préconise que les différentes organisations syndicales des instances candidates déclinent localement le protocole d'accord national sur l'égalité femmes/hommes.

En effet, suite à un travail d'échange et de concertation, un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique a été signé le 8 mars 2013 au niveau national, par les trois versants de la fonction publique et l'ensemble des organisations syndicales.

Dans ce cadre, il est prévu une déclinaison locale des axes et mesures définis.

Il est ainsi précisé dans la circulaire du 22 décembre 2016 relative à la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique que ce protocole doit donner lieu à l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions.

Ces plans doivent être concertés et négociés avec les organisations syndicales représentatives, cette obligation rejoint celle prévue au cahier des charges du label égalité professionnelle.

Sur la base des données et observations mises en lumière par les rapports métropolitains de situation comparée entre les femmes et les hommes, des échanges avec les organisations syndicales et des analyses faites à différents niveaux de l'établissement, une proposition d'accord a été élaborée.

Le protocole d'accord national sur l'égalité femmes/hommes étant en cours de renouvellement, les nouvelles dispositions ont été prises en compte, dans la mesure de leur connaissance.

Objectif du protocole local

Outre une mise en conformité pour l'obtention de la labellisation Egalité professionnelle et Diversité, il s'agit de renforcer le dialogue social sur les sujets transverses d'égalité et de non-discrimination et de fédérer autour de valeurs partagées.

Cette proposition vient par ailleurs réaffirmer les engagements pris par la Métropole dans ses plans d'actions en faveur de l'égalité femmes/hommes et de la prévention des discriminations tout en amenant de nouvelles pistes de réflexion.

Il s'agit de renforcer la paix sociale par l'amélioration des conditions de travail et la réduction des inégalités.

Contenu du protocole local

Le protocole d'accord local repose sur quatre axes :

- Axe 1 – Renforcer le dialogue social sur les questions d'égalité professionnelle
- Axe 2 - Parcours professionnels et rémunération
- Axe 3 - Articulation entre vie professionnelle et vie personnelle
- Axe 4 - Prévenir les violences sur le lieu de travail et lutter contre les violences faites aux femmes

Le document intégral vous est présenté en annexe.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le protocole d'accord national relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique signé le 8 mars 2013,

VU la circulaire du 22 décembre 2016 relative à la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique,

VU la délibération n°2017-555 du 29 septembre 2017 relative au lancement de la démarche de double labellisation égalité professionnelle femmes/hommes et diversité,

VU l'avis du Comité technique du 28 novembre 2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole est engagée dans une politique générale d'égalité femmes/hommes, qu'elle renforce par la signature d'un protocole d'accord sur l'égalité professionnelle avec les organisations syndicales,

DECIDE

Article unique : d'autoriser le Président à signer le protocole d'accord local sur l'égalité professionnelle femmes/hommes avec l'ensemble des organisations syndicales.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 novembre 2018

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 DÉCEMBRE 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 4 DÉCEMBRE 2018</p> | <p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean-François EGRON</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|